



DOSSIER D'APPEL D'OFFRE : GIZ – ProLaVi

Acquisition et installation d'équipement pour la fabrication d'aliment bétail

DOSSIER N°91181364

Contexte.

Le projet Promotion des Chaines de Valeur d'Elevage Lait et Viande (ProLaVi) est initié par le BMZ et mis en œuvre par la GIZ Niger dans le cadre du Cluster Agriculture. Celui-ci est un regroupement de projets œuvrant dans le cadre du thème crucial de la coopération Nigéro-Allemande « Vivre sans faim – transformation des systèmes agricoles et alimentaires », qui mutualisent leurs efforts pour une meilleure coordination opérationnelle et une plus grande efficacité et efficience.

Le projet vise à développer la compétitivité des acteurs le long des chaînes de valeur du lait et de la viande dans les régions d'Agadez, Tahoua, Tillabéri et Niamey. Le groupe cible du projet est constitué d'environ 35 000 éleveurs pastoraux et agropastoraux (10 000 femmes et 25 000 hommes) et de leurs organisations représentatives dans les régions d'Agadez, Tahoua, Tillabéri et Niamey, ainsi que 2 000 personnes (dont 500 femmes) du secteur aval des chaînes de valeur Lait et Viande (production, transformation, stockage, commercialisation). Les consommateurs finaux font également parti du groupe cible, en ce qui concerne la disponibilité de normes d'hygiène locales, saines et officielles pour les aliments de base.

Le budget global est de 8,07 Millions d'Euros pour une durée de trois ans (10/22-09/25). Les principaux axes de ce projet sont :

- L'amélioration du cadre stratégique pour le développement local des chaînes de valeur lait et viande
- L'amélioration des bases techniques et contractuelles pour la transformation du lait (local) et de la viande
- L'amélioration de la productivité de l'élevage pastoral et agropastoral en adéquation avec les effets des changements climatiques
- Sécurisation de l'accès des pasteurs et agropasteurs aux ressources pastorales et leur Amélioration qualitative

Objet du marché

Dans le cadre du présent DAO, la GIZ fait appel aux fournisseurs qualifiés pour l'achat et la livraison **des d'équipement pour la fabrication d'aliment bétail suivants :**

- **10 Broyeurs de fourrage**
- **01 Ligne de production d'aliments bétail à Bambèye**

3. Spécification techniques

Désignation	Quantité	Caractéristiques Minimums
Broyeurs de fourrage	10	Broyeur de fourrage à moteur diesel et à transmission cardant, châssis : Tôle de 30/10e, Tôle noire de 20/10e, Fer u de 80 ; -Fer u de 60 : -Cornière de 40, Fer plat de 30/10, Tube rond de 40/49, Longueur :1,4m. Largeur : 0 ,75m ; Hauteur : 1,3m Train de roues : un essieu de charrette asine de 40, 2 roues de 13. Capacité du broyeur : 250 à 300kg/heure pour les tiges et 400kg pour les fanes.
Ligne de production d'aliments bétail à Bambèye	01	- Composition : 1 pulvérisateur, 1 batteur sur socle, 1 alimenteur en spirale, et 1 granuleur d'aliments - Rendement/Capacité : 400 à 500 kg/h - Puissance : 14,5 KW (4+1,5+1,5+7,5) Taille des granulés : 0,2 – 3,0 – 12 mm

4. Durée de la prestation

La date de livraison est prévue le 01.07. 2024, Cluster Agriculture Niamey pour les broyeurs et Antenne régionale Cluster Agriculture Tahoua pour la ligne de production d'aliment bétail.

5. Portée de l'Offre

La GIZ Niger lance un appel d'offres pour une prestation telle que décrite dans ce document. L'offre soumise doit être conforme aux conditions et instructions suivantes. Toute non-conformité entraînera le rejet de l'offre.

6. Soumissionnaires éligibles

Sont admis à participer à cet appel d'offres, les fournisseurs qui :

- Possèdent la documentation administrative et fiscale nécessaire au Niger ;
- Sont spécialisés en vente et installation d'équipement pour la fabrication d'aliment bétail ;

Les fournisseurs ne remplissant pas ces conditions sont priés de s'abstenir.



Tous les participants au présent appel d'offres doivent, traiter les détails de ces documents dans la plus stricte confidentialité.

Les soumissionnaires ne devront pas être sous le coup d'une déclaration d'inadmissibilité pour corruption ou manœuvres frauduleuses publié par l'Union Européenne et la GIZ.

7. Offre par Soumissionnaire

L'offre se présente en un (01) seul lot.

Le soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre et la GIZ ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

8. Langue de l'Offre

Tous les documents concernant l'offre seront rédigés en langue française.

9. Documents constitutifs de l'Offre

L'Offre présentée par le soumissionnaire comprendra **une offre technique et une offre financière.**

A- Composition de l'offre technique :

L'offre technique se compose de documents ci-après :

- a) La description technique et détaillée de matériels demandés dans l'objet de ce marché, photos à l'appui.
- b) L'intégralité des pièces administratives et fiscales nécessaires au Niger. :
 - ✓ NIF ;
 - ✓ Registre de commerce;
 - ✓ Attestation de régularité fiscale;
- c) Des renseignements qui approuvent la qualification du soumissionnaire
 - Indication (adresse) du soumissionnaire (lieux, coordonnées, photos etc.) qui approuve sa spécialisation.
- d) Une date de livraison

B- Composition de l'offre financière :

L'offre financière contient le devis quantitatif chiffré, avec les différents totaux ; il doit être vérifié arithmétiquement et le total général doit être conforme au montant indiqué dans l'offre.



Toute offre n'ayant pas satisfait aux conditions ci-dessus énumérées sera déclarée non-conforme et rejetée.

10. Monnaie de l'Offre

Les prix unitaires et totaux seront libellés par le soumissionnaire en franc CFA.

11. Validité des Offres

Les offres resteront valides pendant une période de 90 jours calendaire.

12. Mode de présentation de l'Offre

L'offre technique **doit être séparée** de l'offre financière et les deux envoyées à l'adresse électronique NE_Quotation@giz.de

Tout dossier dépassant 15 Mo doit être envoyé soit par Zip soit par Files transfert et le prestataire doit communiquer à l'adresse NE_Quotation@giz.de le mot de passe du file transfert.

NB : Veuillez bien vouloir noter l'objet de la prestation avec le numéro : Acquisition et installation d'équipement pour la fabrication d'aliment bétail Dossier N°91181364

Toute offre dont l'objet et / ou le numéro n'est pas correctement inscrit en objet du mail sera rejetée.

13. Adresse, Lieu et Date de remise des Offres

13.1 Adresse / Lieu

L'adresse de la GIZ à laquelle les offres devront être soumises : NE_Quotation@giz.de

Objet : Acquisition et installation d'équipement pour la fabrication d'aliment bétail Dossier N°91181364.

13.2 Date de remise des offres.

Votre offre doit être envoyée par mail au plus tard le **08/07/2024**.

14. Examen des Offres

14.1 Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la GIZ vérifiera que chaque offre :

- a) est conforme aux conditions requises par les documents d'appel d'offres, **particulièrement aux spécifications techniques** ;
- b) est complète surtout en ce qui concerne les pièces administratives et fiscales
- c) Présente toute information que la GIZ peut exiger.



14.2 Si une offre n'est pas conforme, elle sera rejetée par la GIZ et ne pourra pas, par la suite, devenir conforme par une correction ou un retrait de la divergence ou de la réserve qui la rende non conforme.

14.3 Ensuite, toutes les offres complètes et enregistrées conformément aux règles de ce DAO seront examinées selon les critères du point 6.

14.4 La GIZ n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute autre offre ; elle n'est pas non plus tenue responsable des dépenses ou des pertes susceptibles d'être supportées par un Soumissionnaire pendant la préparation de son offre ou tenue de les rembourser.

15. Correction des Erreurs

15.1 Les offres dont on a déterminé qu'elles sont conformes seront vérifiées par la GIZ pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées par la GIZ comme suit :

- a) lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi ; et
- b) lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la GIZ estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le total tel qu'il est présenté prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

15.2 Le montant figurant dans l'offre sera rectifié par la GIZ conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.

16. Corruption et manœuvres frauduleuses

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. A cet effet, la GIZ :

Définit comme suit les termes :

- "**corruption**" signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ; et
- "**manœuvres frauduleuses**" signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché



au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

rejetera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

NB : Les offres incomplètes ou arrivées après ces dates et heures ne seront pas prises en considération.

La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.